

Ouverture le 29 mars de la concertation sur la « refondation du contrat social avec les agents publics » par les ministres G. Darmanin et O. Dussopt

Déclaration liminaire de la CFDT

Messieurs les ministres,

Le document d'orientation pour la concertation décidée par le Gouvernement et annoncée le 1^{er} février dernier a fait l'objet d'échanges au cours des derniers jours, vous l'avez rappelé, suite aux critiques fortes que les uns et les autres ont exprimées.

Aujourd'hui, certes, la CFDT Fonctions publiques note qu'un certain nombre des observations que nous avons pu formuler ont été prises en considération. Nous rappelons également que nous prenons ce document pour ce qu'il est : un document de méthode et d'orientation dont le contenu relève de la seule responsabilité du Gouvernement.

Pour autant, nous le disons ici clairement et fermement, des insatisfactions persistent sur ce document : sur la méthode qui nous est proposée mais aussi sur le fond de chacun des chantiers.

La CFDT jugera de la qualité de la concertation à chacune des étapes qui nous attend. La qualité d'une concertation ne dépend pas seulement au nombre de réunions. En tous cas, ce n'est pas notre conception. Pour nous, elle s'estime et s'estimera à la capacité du Gouvernement et des employeurs à écouter ET à tenir compte des expressions des organisations représentatives des agents. Et elle se mesurera aussi à la capacité du Gouvernement et des employeurs à respecter l'issue d'une concertation ou d'une négociation. Les traces laissées par l'épisode PPCR sont profondes et le Gouvernement devra en tenir compte.

En cette période, il ne serait pas compris de nos équipes que nous ne vous alertions pas encore une fois sur les réflexions en cours sur l'action publique.

Sur le détail de chacun des chantiers, nous ne nous exprimons aujourd'hui que sur leur orientation générale.

- Le calendrier de la concertation : loin de se desserrer comme nous le demandons, il se resserre. Il est dommage que le document de méthode ne traduise pas les propos que vous venez de tenir et que nous entendons positivement. Quelle urgence y a-t-il à achever quatre chantiers d'une telle importance d'ici l'automne ?
- Son articulation avec d'autres sujets d'ores et déjà inscrits à l'agenda social nous interroge, notamment avec le prochain rendez-vous salarial. Une mesure générale semble écartée d'office, si l'on en croit les expressions médiatiques. Des réflexions en cours sont citées ici ou là, sur les aides-soignantes, sur les enseignants, ... Le dialogue normal au sein d'un Gouvernement et entre ses membres ne peut aucunement se substituer au dialogue social ni à l'écoute des agents et de leurs représentants.

D'ailleurs sur le dialogue social et plus particulièrement sur les instances, nous voulons bien entendre vos propos. Mais il est donc dommage que le document décide d'une fusion des CT et CHSCT alors que les sujets à traiter sont bien ceux des compétences des instances, des moyens et du niveau auxquelles elles sont placées. Un exemple :

Confédération Française Démocratique du Travail

aujourd'hui, le CHSCT demeure aux yeux de la CFDT, l'instance de proximité la plus adaptée pour les questions de QVT et de suivi des RPS des agents.

- Un dialogue social de qualité est indissociable de ces débats. La question de la fusion de telle ou telle instance avec telle ou telle autre n'est pas à la hauteur des enjeux.
- Sur le contrat : nous avons bien noté l'ajout des items relatifs au cas de recours au contrat ainsi qu'aux conditions d'emplois des agents contractuels. Mais quelle articulation de ce chantier avec le bilan qui doit être fait dans les prochains jours des dispositifs « Sauvadet », notamment sur la résorption de l'emploi précaire et l'accès à l'emploi titulaire ?
De plus, nous avons formulé très clairement la demande de voir traiter la question des recrutements de titulaires : en effet, des pistes d'améliorations doivent être trouvées afin de concilier nos exigences du respect du statut avec celles exprimées par les employeurs, mais aussi de trouver des solutions à une partie des problèmes d'attractivité auxquels la Fonction publique est confrontée.
- Sur la rémunération, la CFDT veillera à ce que les modifications notées ne soient pas que cosmétiques. Nous ne manquerons pas de rappeler à chaque fois que nécessaire notre opposition à un accroissement de l'individualisation des rémunérations. Nous ne manquerons pas de rappeler que la question de l'évaluation de l'implication des agents et des services reste devant nous. Et nous rappellerons également notre attachement à la valeur du point identique pour l'ensemble des fonctionnaires des trois versants.
- Enfin, sur les questions d'accompagnement des agents, c'est un sujet essentiel en matière de formation et de mobilités fonctionnelles. Pour une Fonction publique « agile », ces mesures ne peuvent se limiter aux seules situations de restructurations. Et quelles que soient les mesures, elles devront être proposées et mises en œuvre dans le respect strict de la volonté des agents.

Voilà exprimées à grands traits nos attentes et nos critiques. Ces grandes lignes feront les propositions et les positionnements de la CFDT.